

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2025

N°DC-2025-31

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Commission de contrôle financier : désignation des membres

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le mercredi vingt-trois avril deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Isabelle TAINGUY ; M. Sébastien CHENAIS à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Gilles DRÉANO

Vu la délibération n°DC-2020-034 portant constitution d'une commission de délégation de service public ;

Vu le courrier en date du 28 mars 2025 du bureau du conseil et du contrôle de la légalité et budgétaire ;

L'article R.2222-3 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que la collectivité est tenue de constituer une commission de contrôle financier, chargée d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée à la commune de Colpo par une convention financière comportant des règlements de compte périodique (Article R.2222-1 du CGCT).

Cela concerne de fait l'ensemble des services publics locaux exploités dans le cadre d'une convention de gestion déléguée (DSP).

Cette commission technique est chargée d'un contrôle sur place et sur pièces, portant sur les comptes détaillés des opérations menées par les entreprises précitées.

La composition de la commission de contrôle financier est fixée librement par délibération du conseil municipal.

Aussi, pour faciliter l'organisation de cette commission, il a été proposé que cette commission de contrôle financier fonctionne de pair avec la commission de contrôle de la délégation de service (CDSP) et qu'elle soit composée des membres de la CDSP sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose que la commission de contrôle soit composée des membres suivants :

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14 MAI 2025

ID : 056-215600420-20250429-DEL2025_31-DE

- **Membres titulaires :**
 - Freddy JAHIER (Président)
 - Marie-Bernard BROUDIC
 - Jean-Pierre LE GAL
 - Laurence MORVAN
- **Membres suppléants :**
 - Franck JOSSO
 - Marie-Laure GAIN
 - Sandrine OLLIC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **NOMME** les membres de la commission de contrôle financier de la façon suivante :

- **Membres titulaires :**
 - Freddy JAHIER (Président)
 - Marie-Bernard BROUDIC
 - Jean-Pierre LE GAL
 - Laurence MORVAN
- **Membres suppléants :**
 - Franck JOSSO
 - Marie-Laure GAIN
 - Sandrine OLLIC

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

